



HAL
open science

Les premiers divorcés de la banlieue parisienne sous la Troisième République

Sandra Brée, Vincent Gourdon

► **To cite this version:**

Sandra Brée, Vincent Gourdon. Les premiers divorcés de la banlieue parisienne sous la Troisième République. *Annales de démographie historique*, 2021, n° 140 (2), pp.129-166. 10.3917/adh.140.0129 . halshs-03235413

HAL Id: halshs-03235413

<https://shs.hal.science/halshs-03235413>

Submitted on 8 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES PREMIERS DIVORCÉS DE LA BANLIEUE PARISIENNE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

L'apport de l'analyse individuelle à l'étude du divorce

[Sandra Brée](#), [Vincent Gourdon](#)

Belin | « [Annales de démographie historique](#) »

2020/2 n° 140 | pages 129 à 166

ISSN 0066-2062

ISBN 9782410017083

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2020-2-page-129.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LES PREMIERS DIVORCÉS DE LA BANLIEUE PARISIENNE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

L'APPORT DE L'ANALYSE INDIVIDUELLE À L'ÉTUDE DU DIVORCE

par Sandra BRÉE et Vincent GOURDON

INTRODUCTION

De manière assez surprenante, il existe assez peu de recherches d'histoire sociale ou de démographie historique sur la pratique du divorce en France à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Le constat vaut à l'échelle du pays, mais il est encore plus net pour Paris, si l'on excepte une publication contemporaine de Jacques Bertillon, intitulée, « Statistiques du divorce à Paris », parue en 1885 dans l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris*. Sur la banlieue, le silence est même absolu. On peut pourtant penser que le contexte de la banlieue – ou plutôt des banlieues, car elles présentent une grande hétérogénéité – offre un cadre singulier pour le recours au divorce, surtout à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle qui voit son explosion. Il s'agit en effet de territoires marqués par un fort brassage de population (dans lesquels s'exerce *a priori* un contrôle communautaire moindre que dans d'autres espaces plus stables démographiquement, en particulier les zones rurales), par un enca-

drement religieux souvent plus relâché (notamment par manque d'infrastructures et de personnel clérical¹ fin XIX^e et début XX^e siècle), enfin par une forte présence d'un travail féminin de type salarié (en particulier dans les banlieues industrielles). Cet environnement mérite donc une étude spécifique, dans le cas présent à partir du cas parisien.

L'analyse se fondera sur deux types de sources : d'abord, les renseignements statistiques établis par la Statistique générale de la France et le service de la statistique municipale de Paris ; ensuite, les actes d'état civil, plus précisément les informations contenues dans les actes de mariage conclus entre 1880 et 1912 dans deux communes de la banlieue parisienne, Ivry-sur-Seine et Noisy-le-Sec, actes dans les marges desquels est inscrite, le cas échéant, la survenue d'un divorce dans les années ou décennies suivantes².

L'enjeu de cet article est de présenter des éléments généraux sur la pratique du divorce en banlieue parisienne dans les premières décennies de la Troisième République, mais surtout de comparer,

à Noisy-le-Sec et à Ivry³, les caractéristiques au mariage (états matrimoniaux, âges, origines sociales, géographiques et culturelles, présence de l'entourage, etc.) des hommes et des femmes qui ont divorcé à celles des conjoints qui sont restés mariés. Il s'agira de comprendre quels sont les attributs des époux, au moment du mariage, qui ont pu accroître ou au contraire restreindre à court ou moyen terme le risque d'une rupture d'union. Nous chercherons à tester nos principales hypothèses sur le rôle du détachement communautaire (mobilité, arrivée dans un cadre social en transformation rapide, réseau parentélaire local réduit, etc.) que le cadre banlieusard, dans sa diversité, serait susceptible de favoriser.

LITTÉRATURE ET HYPOTHÈSES

Depuis les années 1950, des recherches importantes ont été menées sur le divorce et les divorcés, d'abord par Goode (1951, 1962), puis par Phillips (1988), Barbagli (1990) ou Stone (1990, 1993). Plus récemment, à l'échelle internationale, les recherches historiques sur le divorce et surtout les divorcés font l'objet d'un regain d'intérêt, souvent dans une perspective sociodémographique (Van Poppel, 1997 ; Matthijs, Baerts et Van de Putte, 2008 ; Cvrcsek, 2009, 2011 ; Kalmijn, 2011 ; et un numéro spécial du *Journal of family history*, 2011). En dépit de ces études récentes, les connaissances sur le divorce restent encore réduites (Vikström *et al.*, 2011). Par ailleurs, ces travaux sont, pour beaucoup, limités aux pays nordiques ou anglo-

saxons.

Dans le cas français, pour la période allant de la loi Naquet de 1884 à la Première Guerre mondiale, voire l'entre-deux-guerres, les études d'histoire sociale sur les désunions judiciaires, et surtout les désunis, sont rares et, désormais, assez anciennes (Dombrowski-Keerle, 1972 ; Ronsin, 1992)⁴, à l'exception d'une recherche récente menée de manière quantitative sur les désunions en France de 1792 à 1975 (Brée, 2021a). Ce constat contraste avec l'intérêt que suscitent depuis longtemps les divorces et les divorcés de la période révolutionnaire (Dessertine, 1981 ; Dupâquier, 1989a ; Ronsin, 1990 ; Phillips, 1976, 1980 ; Lhote, 1996 ; Cottet, 2002 ; Desan, 2006).

L'ambition de notre étude est de comparer les caractéristiques des futurs divorcés à celles des mariés qui ne divorceront pas, comme cela a déjà été fait pour la Hollande⁵ et la Flandre belge (Van Poppel, 1997 ; Matthijs *et al.*, 2008 ; Kalmijn *et al.*, 2011), pour Lyon sous la Révolution et l'Empire (Dessertine, 1981) et pour le département du Nord entre 1884 et 1914 (Dombrowski-Keerle, 1972). Ces recherches ont été menées à partir de deux types d'analyses différentes. Les chercheurs disposant de vastes bases de données quantitatives longitudinales ont utilisé l'*event history analysis* afin de saisir ce qui, dans le parcours de vie des individus, permettait d'expliquer que certains couples divorcent (Van Poppel, 1997 ; Kalmijn *et al.*, 2011). Une seconde approche, largement suivie et que nous mettons en œuvre dans cet article, consiste à comparer les caracté-

ristiques démographiques, sociales, familiales au moment de leur mariage des femmes et hommes qui divorceront à celles des conjoints qui ne divorceront pas (Matthijs *et al.*, 2008 ; Dessertine, 1981 ; Dombrowski-Keerle, 1972 ; Oris dans ce volume). L'enjeu de la recherche est donc de comprendre ce qui, au moment du mariage, favorise ou limite le risque d'un futur divorce.

Plusieurs caractéristiques des mariés ayant divorcé ont été mises en avant par les recherches déjà citées. Nous tirons de ces travaux (notamment) des hypothèses que nous souhaiterions tester dans cet article.

1. Tout d'abord, l'effet du sexe : la position des conjoints dans une société aussi genrée que celle du XIX^e siècle et du tout début du XX^e siècle laisse imaginer que la perspective du divorce n'était pas appréhendée de la même manière par un mari ou une épouse. Dans nos analyses concernant les mariages (divorcés ou non), nous ne tiendrons pas compte de la personne qui avait demandé le divorce⁶. En revanche, les régressions seront menées pour chaque sexe afin de prendre la mesure de la dimension genrée éventuelle des facteurs explicatifs des divorces.

2. L'âge des conjoints et l'écart d'âge au mariage sont généralement signalés dans la littérature scientifique comme des facteurs pesant sur les chances de divorcer. Qu'il s'agisse des travaux démographiques des années 1960-1970⁷ ou des études historiques sur des périodes plus anciennes, la propension supérieure au divorce des conjoints mariés précocement

est souvent soulignée. Ainsi, analysant les époux divorcés sous la Révolution et l'Empire, Dominique Dessertine (1981) conclut que « le mariage jeune et très jeune est, sans conteste, pour la femme, un facteur d'échec de sa vie conjugale. En conséquence, le fait de se marier tard entraîne, pour elle, la création d'un ménage plus solide ». Pour Van Poppel (1997), cela est lié au fait que certains jeunes adultes ont des attentes irréalistes à l'égard du mariage et de la vie familiale. En Flandre belge au XIX^e siècle, seul l'âge au mariage de la femme semble avoir un impact significatif : plus l'épouse se marie jeune, plus la probabilité de divorcer est forte (Matthijs, Baerts, Van de Putte, 2008). La même étude flamande montre que la différence d'âge entre les conjoints est également un facteur favorisant le divorce, en particulier si la femme est plus âgée (Matthijs, Baerts, Van de Putte, 2008), confirmant l'analyse de Cvreck (2011) sur les divorces aux États-Unis entre 1860 et 1948. En France, en revanche, les couples divorcés entre 1912 et 1939 ont plus souvent le même âge ou un écart d'âge réduit que les couples mariés entre 1900 et 1927⁸ (Brée, 2021a). On peut considérer que ce sont sans doute les couples les plus égalitaires qui ont alors le plus de risques de divorcer.

3. L'état matrimonial antérieur joue également un rôle important. En Flandre au XIX^e siècle, une des variables qui influent le plus sur le risque de divorce est le statut marital antérieur de la femme. En effet, les nouvelles épouses qui ont déjà divorcé ou qui sont veuves ont une probabilité de divorcer plus de dix fois su-

périeure à celles des femmes mariées pour la première fois. Les causes en seraient la grande différence d'âge, la présence d'enfants, plus d'intérêts matériels et plus de conflits potentiels (Matthijs, Baerts, Van de Putte, 2008). On pourrait suggérer que veuves et divorcées ont aussi expérimenté la situation d'une rupture d'union et d'un célibat plus ou moins forcé et connaîtraient davantage les moyens d'y faire face, ou du moins en craindraient moins les conséquences. En outre, les divorcées auraient par définition une connaissance des rouages juridiques de la procédure de divorce. Deux facteurs, surtout le second, qui pourraient lever certaines craintes face à la perspective d'une rupture judiciaire d'union. Ainsi, à La Haye au XIX^e siècle, le risque de divorce est quatre fois plus élevé si au moins l'un des partenaires a déjà divorcé une fois (Van Poppel, 1997). En France, au début du XX^e siècle (couples mariés entre 1900 et 1913 comparés aux couples divorcés entre 1912 et 1945), comme en Belgique et en Hollande, avoir déjà divorcé est un facteur de risque (faible) de divorcer à nouveau; en revanche, contrairement à la Flandre, le veuvage protège du divorce, pour les hommes et plus encore pour les femmes (Brée, 2021a).

4. On ne peut faire l'impasse sur l'effet du niveau socioéconomique. La littérature met souvent en avant une association entre niveau socioéconomique et risque de divorcer. Goode (1951) a suggéré ainsi que le divorce avait sans doute émergé au sein des élites, plus à même d'assumer les coûts financiers

et sociaux d'un comportement novateur. Plus récemment, Simonsson et Sandström (2011) ont insisté sur la dimension genrée dans l'adoption d'un tel comportement en se demandant quelles pouvaient être les femmes pouvant se permettre de remettre en cause leur réputation ou leur niveau de vie. En Flandre (Matthijs, Baerts, Van de Putte, 2008) ou en Hollande (Van Poppel, 1997), au XIX^e siècle, les hommes exerçant une profession non ou peu qualifiée semblent de même avoir eu moins de probabilités de divorcer, ce qui serait en partie dû à leur situation socio-économique difficile : en restant ensemble, les conjoints des couples concernés pouvaient survivre plus facilement par addition de leurs deux revenus⁹. L'analyse de Kalmijn et ses collègues (2011) sur les divorces en Flandre et aux Pays-Bas entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle suggère cependant que ce sont les groupes les plus élevés sur le plan culturel, et non pas au niveau socioéconomique, qui sont les plus enclins à divorcer.

En France, l'historiographie suggère que ce seraient les « classes moyennes » qui divorceraient le plus : cela vaut pour les divorces révolutionnaires (Dessertine, 1981) comme pour ceux qui ont eu lieu dans les années 1970 (Boigeol et Commaille, 1974), même si cette généralisation doit être considérée avec prudence compte tenu des modifications du rapport au divorce et des bouleversements socio-économiques survenus entre les deux périodes. Les couples les plus aisés divorcent peu, tout comme les agriculteurs (Ronsin, 1990 ; Brée, 2021a) ; dans

certain milieux, il est sans doute jugé préférable de ne pas diviser le patrimoine, surtout si le couple a eu des enfants auxquels le transmettre. Entre 1884 et 1933, à l'échelle nationale et d'un point de vue quantitatif (et avec les biais liés aux catégorisations statistiques), il apparaît que les ouvriers sont nombreux parmi les divorcés (Brée, 2021a), même si, selon le travail de Noëlle Dombrowski-Keerle (1972) sur le département du Nord avant 1914, les divorces ouvriers sont moins fréquents que certains ont pu le prétendre car ceux-ci ont pu préférer les unions hors mariage, qui, par essence, ne peuvent conduire à un divorce sanctionné par la justice. À cet égard, il est intéressant de noter qu'en France, on observe une très forte augmentation des séparations de corps en 1851 (les divorces sont encore interdits), date à laquelle une loi sur l'assistance judiciaire a permis aux plus démunis de se séparer (Schnapper, 1978); preuve que le coût de la séparation ou du divorce a bel et bien un effet sur la propension à y recourir. Par ailleurs, les plus démunis peuvent également s'être séparés sans divorcer, parfois en disparaissant simplement (Cvrcek, 2009; Savage, 2011; Leneman, 1996).

Quant aux femmes, il apparaît que leur probabilité de divorcer est souvent liée au fait de disposer d'un emploi à l'extérieur du foyer. Van Poppel (1997) montre ainsi que les femmes hollandaises qui travaillaient avant leur mariage risquaient davantage de divorcer que les autres. S'appuyant sur leurs résultats flamands, Matthijs, Baerts et Van de Putte (2008) estiment qu'avoir un revenu

propre rend les femmes plus indépendantes socialement et économiquement : ces femmes ont un statut social plus élevé qui leur garantit une position moins subalterne au sein du couple et leur permet plus facilement d'exprimer leurs besoins et leurs éventuels mécontentements ; elles sont également plus souvent à l'extérieur de chez elles, ce qui augmente la possibilité de trouver un nouveau partenaire. Cependant, ni à La Haye, ni en Flandre, le statut professionnel plus ou moins élevé de la femme ne paraît avoir d'influence sur sa probabilité de divorcer.

5. L'effet de l'origine (lieu de naissance) : il paraît pertinent de considérer l'origine géographique (qui, par extension, renvoie aussi à des caractéristiques socioculturelles) des individus pour comprendre l'impact des éventuelles migrations sur la présence plus ou moins importante des réseaux familiaux et communautaires, et sur leur propension à peser sur la décision des conjoints. En Flandre, cette variable a un effet important sur la probabilité de divorcer. Les hommes – l'effet n'apparaît pas pour les femmes – nés dans des zones rurales avaient moins de risques de divorcer que ceux des zones urbaines étudiées, ce qui fait dire aux auteurs de l'étude que « la socialisation rurale agit comme un frein au divorce » (Matthijs, Baerts et Van de Putte, 2008, 251). À un autre niveau, le fait d'avoir migré peut indiquer une plus grande capacité à entamer et assumer des ruptures ou réorientations au sein d'un parcours de vie. Cette question est évidemment cruciale dans le cadre des banlieues, dont on sait qu'elles sont une

zone d'accueil de populations migrantes.

6. L'effet de l'entourage (qu'il s'agisse des parents des époux ou des témoins de mariage¹⁰) est un aspect à examiner. Plusieurs logiques sont envisageables. On peut imaginer que le fait d'être entouré préserve du divorce mais aussi qu'il le facilite en présupposant un soutien éventuel au moment d'envisager la séparation. Selon un autre mécanisme qui s'appliquerait notamment aux migrants, ne peut-on penser qu'en étant éloigné de ses réseaux (familiaux ou communautaires), on se sent plus libre d'adopter un comportement novateur ? Néanmoins, selon Matthijs, Baerts et Van de Putte (2008), dans la Flandre du XIX^e siècle, le fait que les parents soient présents au mariage ou morts est une variable qui a très peu d'effets.

7. L'effet du cadre de vie pré-marital (c'est-à-dire le fait pour un conjoint de vivre ou non chez ses parents au moment de la célébration du mariage) mérite d'être testé. L'expérience d'une vie indépendante semble en effet en mesure d'avoir des répercussions de long terme. L'autonomie vécue avant mariage pourrait faciliter la décision de divorcer¹¹.

8. L'effet de la légitimation d'enfants : on peut également faire l'hypothèse que les couples qui légitiment des enfants lors de leur mariage ont une propension à adopter des comportements familiaux et conjugaux moins traditionnels et/ou normés, puisqu'ils auraient fait la preuve de leur capacité à vivre hors des standards moraux de l'époque et à affronter une certaine réprobation morale (Van Poppel, 1997). Cela pourrait se traduire par une

plus grande facilité à divorcer comme en Flandre (Matthijs, Baerts, Van de Putte, 2008). Mais, en sens inverse, la légitimation d'enfants implique l'existence même de ces enfants, ce qui pourrait être un frein à une demande de séparation. De fait, la présence d'enfant ou, au contraire, l'impossibilité pour certains couples d'en avoir, apparaît dans la littérature comme accroissant le risque de divorcer (infertilité) ou au contraire l'abaissant (enfants) (Betzig, 1989). C'est une des limites majeures de la méthode utilisée dans cet article que de ne pouvoir tenir compte du nombre d'enfants que le couple a eu entre le mariage et le divorce et c'est l'un des intérêts majeurs de l'analyse des parcours de vie pour la recherche sur les facteurs du divorce.

9. L'effet de l'établissement d'un contrat de mariage : le contrat de mariage implique en général la disposition d'un certain capital. En ce sens, il pourrait être une variable permettant d'approcher les ménages aisés. En outre, le contrat de mariage pourrait être une garantie patrimoniale pour chaque conjoint dans la perspective d'un éventuel divorce.

LE DIVORCE EN FRANCE ET EN RÉGION PARISIENNE AU TRAVERS DES STATIS- TIQUES ADMINISTRATIVES

Jusqu'à la loi du 20 septembre 1792 qui instaure le divorce par consentement mutuel des époux, pour incompatibilité d'humeur ou pour un certain nombre de « motifs déterminés » correspondant à des fautes d'un conjoint (sévices, aban-

don, émigration, etc.), deux possibilités sont offertes en France aux époux qui souhaitent se séparer : l'annulation de mariage, difficile à obtenir, et la séparation de corps qui permet de rompre la vie conjugale mais sans autoriser le remariage. Les réactions à la loi de 1792, audacieuse pour l'époque, sont vives et le Code Napoléon de 1804 limite les possibilités de divorce aux seuls consentement mutuel et « causes déterminées » (Goy, 1988 ; Ronsin, 1990, 219-220). Le divorce se maintient donc sous le Premier Empire, mais la procédure est rendue plus stricte et les formalités plus rigoureuses, de telle sorte que parvenir à sa conclusion devient beaucoup plus exceptionnel. Avec la Restauration, ce qui apparaît comme un symbole de l'esprit de la Révolution est aboli en avril 1816, sous la pression de l'Église. Après maints espoirs de rétablissement, notamment en 1830, en 1848 et pendant la Commune de Paris de 1871 (Ronsin, 1992), le divorce ne fait son retour légal en France qu'en 1884 avec la loi Naquet. La légitimation de l'épanouissement personnel, le droit à l'amour ou l'écoute d'une revendication féminine sont bien moins mis en avant dans la loi de 1884 que du temps des revendications des « divorciaires » sous le Premier Empire, la Restauration ou le Second Empire (Ronsin, 1992). Cette loi s'inscrit dans la logique d'une sanction infligée au conjoint n'ayant pas respecté ses engagements en commettant une faute grave (adultère, condamnation) ou en s'étant rendu coupable d'excès, de sévices ou d'injure grave. Ce n'est que près d'un siècle plus tard, en 1975, que

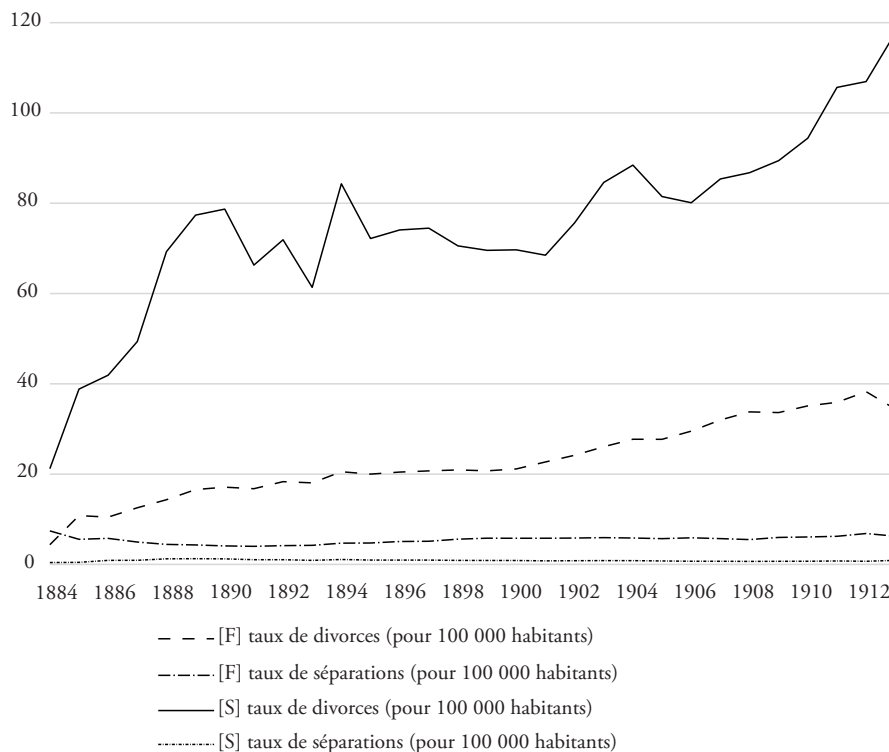
le divorce par consentement mutuel sera rétabli en France.

Entre la Révolution et la loi de 1884, les séparations de corps et les divorces sont peu nombreux. À l'échelle nationale, on compte environ un millier de séparations de corps par an vers 1850, 2 000 dans les années 1870 et 3 000 en 1883 (Brée, 2021a). La loi Naquet sur le divorce fait ensuite baisser le nombre de séparations de corps (moins de 2 000 dès 1887¹²) au profit des divorces : 1 657 sont prononcés en 1884, plus de 5 000 dès 1888 et plus de 8 000 dix ans plus tard, la barre des 10 000 divorces étant franchie en 1903. Les taux de divorces indiquent une forte augmentation de la divortialité en France entre 1884 et la veille de la Première Guerre mondiale.

Pendant cette période, 30 % des divorces prononcés sur le territoire français (26 à 37 % selon les années¹³) ont lieu dans le seul département de la Seine (qui comprend Paris et sa proche banlieue), alors que celui-ci n'abrite que 8 à 11 % de la population métropolitaine (fig. 1). Il est intéressant de noter également que dès que le divorce fait sa réapparition légale, les couples du département de la Seine se tournent massivement vers lui plutôt que vers les séparations de corps, alors que la répartition entre les deux formes de désunion légale est plus équilibrée dans le reste du territoire national (Brée, 2021a) ; cette prédilection supérieure des habitants de la Seine pour le divorce persiste jusqu'à la Première Guerre mondiale même si les écarts avec les autres départements s'amenuisent¹⁴.

L'intérêt d'une recherche sur le divorce

Fig. 1. Taux de divorces et de séparations en France et dans le département de la Seine (1884-1913)



Sources : Brée 2019 à partir de : divorces et séparations de corps : Ledermann, 1948 ; Population de la Seine : *Résultats statistiques du dénombrement de la Ville de Paris et du département de la Seine*, Masson, 1881, 1886, 1891 et 1896. À partir de 1901 : *Statistique générale de la France, résultats statistiques du recensement général...*, 1901, 1906, 1911 ; Population de la France : *INSEE – Annuaire statistique de la France. Résumé rétrospectif*, 1966.

en banlieue parisienne dans les premières décennies de la Troisième République s'explique donc par l'antériorité des pratiques de divorce en région parisienne, mais aussi par la diversité des origines géographiques et la spécificité des caractéristiques sociales et professionnelles qui peuvent y être observées (Brée, 2013, 2015, 2017). Par ailleurs, si des données existent à l'échelle du département de la Seine et parfois de la ville de Paris (voir plus loin), il est intéressant de saisir les distinctions internes au département¹⁵. Enfin, les comportements démographiques des populations des banlieues sont souvent moins bien connus que ceux des villes-centres (Boudjaaba et De Luca-Barrusse, 2013) et il serait trop rapide de considérer le phénomène de hausse de la divortialité comme la résultante d'une nécessaire « avance » culturelle de la ville-centre capitale.

Les statistiques du *Mouvement de la population* rassemblées avant la Première Guerre mondiale indiquent non seulement que Parisiens et Banlieusards rompent plus fréquemment leurs mariages que les autres Français, mais encore qu'ils le font dans des délais plus rapides¹⁶. L'écart est particulièrement sensible avec les couples des milieux ruraux (tableau 1), ces derniers tendant de manière générale à divorcer un peu plus tardivement que leurs homologues des villes, Seine non comprise. Ainsi, la durée moyenne des mariages qui se terminent par un divorce entre 1890 et 1913 s'élève à environ 11 ans dans le département de la Seine (tableau 1¹⁷), à 12 ans dans les autres zones urbaines du pays et à un peu

moins de 13 ans dans les zones rurales.

Au sein même du département de la Seine, on constate de réelles différences territoriales. Ainsi, les taux de divortialité sont bien plus élevés à Paris que dans les arrondissements de banlieue (tableau 2¹⁸). L'écart est presque du simple au double au début de la période et se réduit par la suite. Dans les deux décennies précédant la guerre, on note également que les divorces sont plus fréquents dans l'arrondissement de Saint-Denis (où se situe Noisy-le-Sec, annexe 1) que dans celui de Sceaux (où se trouve Ivry). Les données disponibles montrent également que, dans le département de la Seine, ce sont visiblement les couples de banlieue qui divorcent beaucoup plus tôt que les autres alors que les durées de mariage des Parisiens sont plus proches de celles du reste de la population urbaine¹⁹ (ceci en particulier pour la période 1889-1906 ; voir Brée, 2021b).

Entre 1885 et 1898, les *Mouvements de la population* fournissent, pour certaines années²⁰, des données sur les villes de plus de 10 000 âmes et, à partir de 1893, le nombre de mariages et de divorces sont fournis pour la plupart des villes du département de la Seine (à l'exception des plus petites) dans les *Annuaires statistiques de la ville de Paris*. Le nombre de divorces pour 100 mariages varie du simple au décuple selon les arrondissements de Paris et les villes de banlieue. C'est dans les quartiers centraux de Paris que les niveaux sont les plus élevés (en particulier dans les 1^{er} et 2^e arrondissements) alors qu'ils sont parfois quasi nuls dans certaines communes banlieusardes,

Tabl. 1. Durée moyenne (en années) des mariages rompus par divorce (1885-1913)

Date des divorces	1885-1889	1890-1899	1900-1909	1910-1913
Seine	14,3	10,9	10,9	11,3
France urbaine*	14,1	12,2	11,5	11,7
France rurale	14,3	13,1	12,8	12,7
France	14,2	12,1	11,7	11,9

* Seine non comprise

Source : *Mouvement de la population* (1885-1913 ; pas de données en 1893).

Tabl. 2. Nombre de divorces pour 100 mariages dans le département de la Seine (1885-1912)

	Paris	Arr. de Saint-Denis	Arr. de Sceaux	Dép. de la Seine
1885-1889	5,8	3,5	3,5	5,5
1890-1894	6,4	4,4	4,3	5,9
1895-1899	6,3	4,9	4,4	6,0
1900-1905	6,0	5,1	4,9	5,8
1906-1912	7,0	5,6	5,2	6,6

Source : *Mouvement de la population* (1885-1900) ; *Annuaire statistiques de la ville de Paris* (1895-1912).

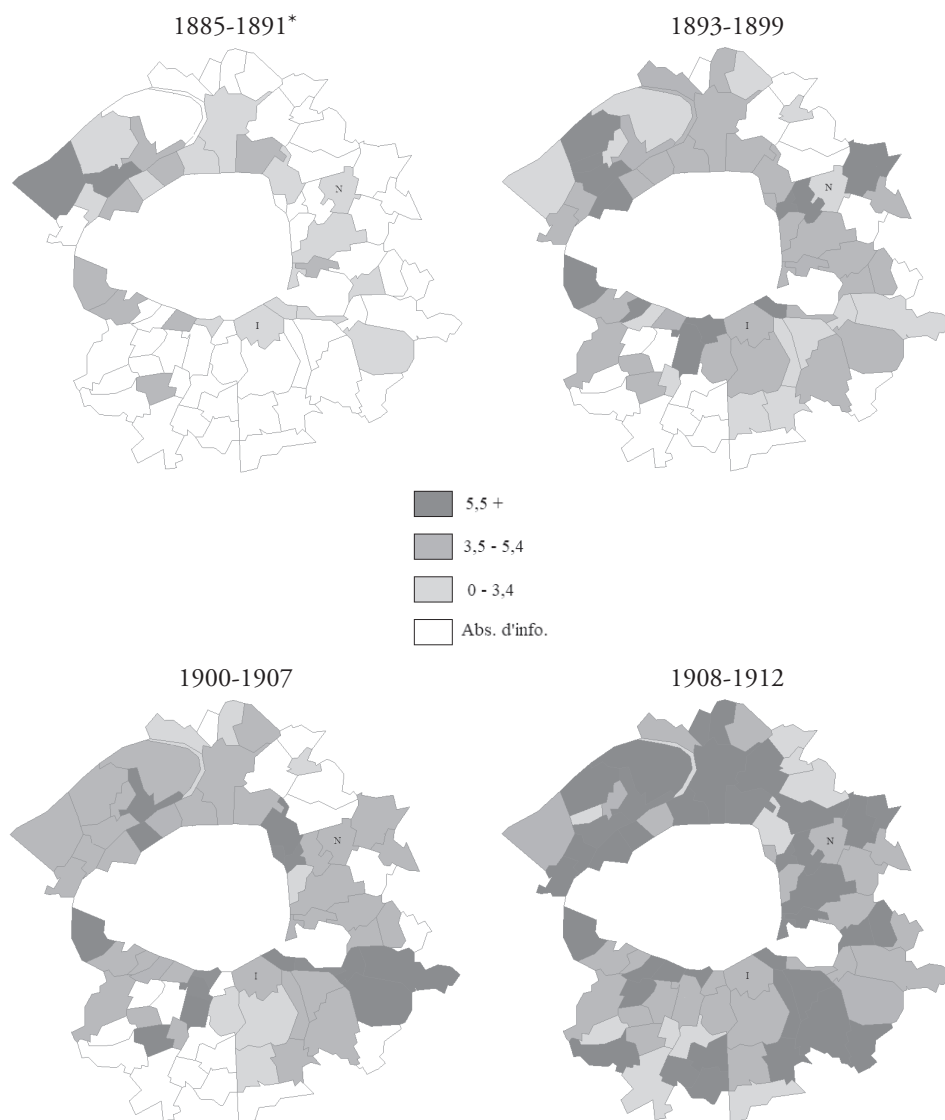
notamment dans les moins peuplées et les plus périphériques. À l'inverse, les taux de divorces de certaines villes du département de la Seine peuvent atteindre des niveaux très élevés, parfois même plus qu'à Paris : il en est ainsi, selon les années, à Asnières, Aubervilliers, Boulogne, Clichy, Colombes, Charenton, Clichy, Courbevoie, Issy, Levallois, Montreuil, Nanterre, Neuilly, Pantin, Sceaux, Vincennes ou encore Saint-Ouen. Ces villes ne paraissent pas présenter de ressemblances particulières en termes de niveau social puisque la liste compte aussi bien des communes très riches que d'autres très pauvres.

Il semble néanmoins que, dans cette première période, la divortialité soit plus

élevée dans les communes à dominante industrielle ou résidentielle, souvent les plus proches de Paris, que dans les communes restées les plus rurales des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux. Si l'on en croit, par exemple, les données recueillies par Aurore Campagne (2007) dans les registres de mariage de plusieurs communes de la banlieue sud-est de Paris, au sein des mariages conclus dans les années 1870, le taux de divorces est bien plus élevé à Ivry que chez ses voisines ayant conservé un profil plutôt rural : Chevilly, Orly, Rungis, Thiais et Villejuif²¹.

La carte de 1908-1912 montre une hausse globale du taux de divorces dans la périphérie parisienne (les arrondisse-

Fig. 2. Taux de divorces dans les communes de banlieue du département de la Seine (et des arrondissements de Paris pour 1885-1891)



* Les données concernant les arrondissements parisiens ne concernent que les années 1885 et 1888.

Sources : *Statistique annuelle du mouvement de la population*, 1885, 1886, 1888, 1889 et 1891 ; *Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1893-1912. Cartes effectuées avec Philcarto.

Taux de divorces : nombre de divorces pour 100 mariages de la même période. Noisy et Ivry sont signalés respectivement par un N et un I. Le Perreux sur Marne a été créé en 1887 ; le Kremlin-Bicêtre et Bois-Colombes en 1896 ; Les Pavillons-sous-Bois en 1905 et la Garenne-Colombes en 1910 (Brée, 2015).

ments de Sceaux et de Saint-Denis), avec des communes de plus en plus nombreuses comptant plus de 5 à 6 divorces transcrits pour 100 mariages. Mais les disparités demeurent fortes, et l'on observe que les communes à forte divortialité peuvent aussi bien être des communes résidentielles plutôt bourgeoises (Neuilly, Saint-Mandé) que des communes industrielles et ouvrières (Aubervilliers, Gennevilliers).

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

L'une des principales difficultés concernant l'analyse démographique des divorcés réside dans la définition précise de la population étudiée, d'une part, et de la périodicité de l'analyse, d'autre part.

La population étudiée, les divorcés et divorcées donc, ne peut être analysée en tant que telle mais doit être systématiquement comparée à une population type, c'est-à-dire à un panel comparatif de couples mariés qui n'ont pas divorcé. Il s'agit donc de relever les informations disponibles dans les actes de mariage (âges, professions et lieux de naissance des époux, adresses au mariage, présence ou non des parents, qualité des témoins, contrat de mariage, légitimation d'enfant) des couples qui ont divorcé et de ceux d'un échantillon comparatif de mariés n'ayant pas eu recours à cette forme de rupture d'union.

Depuis le 18 avril 1886, la transcription des actes de divorce dans les registres du lieu où le mariage a été célébré est obligatoire et il doit également être fait mention du jugement de divorce

en marge de l'acte de mariage civil du couple. Ainsi, pour un couple qui s'est marié en 1880 à Ivry et a divorcé en 1890 à Nantes, il y aura une transcription (souvent succincte) du jugement de divorce dans le registre de mariages d'Ivry de l'année 1890 (ou un peu plus tard car les délais de transcription sont de six mois à une année en moyenne mais peuvent être plus longs dans certains cas (Ledermann, 1948, 317)) et une mention en marge de son acte de mariage dans le registre ivryen de 1880. En parcourant un registre de mariages, il est donc (théoriquement) possible de savoir si chaque union inscrite a été dissoute par un divorce. Théoriquement car, dans les faits, « bien que la transcription des divorces soit obligatoire, 10 p. 100 environ des divorces ne sont pas transcrits : 1 à 2 p. 100 régulièrement, par suite du décès de l'un des époux avant que le jugement soit devenu définitif (art. 244 du Code Civil) et le reste sans doute par négligence » (Ledermann, 1948, 317-318).

L'intégralité des mariages contractés entre 1880 et 1912 à Ivry et à Noisy-le-Sec et qui se sont terminés par un divorce signalé en marge de l'acte de mariage ont été relevés (annexe 2). Ce divorce a pu se produire dans les années 1884-1912, mais aussi après cette date, souvent dans les années 1920, parfois même (mais rarement) après la Seconde Guerre mondiale (annexe 3). Ce corpus exhaustif rassemble 167 couples unis à Noisy-le-Sec et 547 à Ivry, soit respectivement 334 et 1094 conjoints. Une base de données de mariages « comparatifs » (c'est-à-dire des mariages qui ne

se sont pas terminés par un divorce à notre connaissance) a également été créée pour chaque commune, sous la forme d'un échantillonnage proportionnel au nombre de mariages annuels des deux localités. Elle comporte 252 mariages « non divorcés » pour Noisy-le-Sec et 366 pour Ivry.

Afin de rendre l'analyse la plus cohérente possible (tout en gardant un nombre d'observations suffisantes) et pour centrer notre recherche sur les premiers divorcés après la loi de 1884, nous avons décidé de limiter les analyses aux époux qui ont divorcé au plus tard 15 ans après leur mariage, par exemple les conjoints unis en 1885 et divorcés avant 1901, ou ceux mariés en 1912 mais ayant rompu avant 1928. Cela représente 119 couples à Noisy-le-Sec et 377 à Ivry, soit plus des deux-tiers (69,5 %) de notre base exhaustive de couples divorcés (annexe 3). Ce choix du seuil de 15 ans n'a pas été arbitraire. On le retrouve en effet comme seuil d'analyse dans une partie de la bibliographie existante²², ce qui permet des comparaisons. On constate également dans l'annexe 3 qu'il constitue un cap au-delà duquel les divorces sont moins fréquents. Enfin, cette option a permis de limiter l'impact prévisible de la mortalité dans les facteurs de différenciation entre couples restés mariés jusqu'au veuvage et couples ayant un jour divorcé²³. La base de données d'Ivry contient donc finalement 743 mariages (366 couples qui n'ont pas divorcé et 377 qui ont divorcé moins de 15 ans après leur mariage) et celle de Noisy-le-Sec 371 mariages (252 couples qui n'ont

pas divorcé et 119 qui ont divorcé au plus tard 15 ans après leur mariage).

Les analyses sont effectuées à l'aide de régressions logistiques (1 = « le conjoint a divorcé » ; 0 = « le conjoint n'a pas divorcé ») pour chacune des deux communes indépendamment. Ces régressions sont menées pour chaque sexe afin de tenir compte de la dimension genrée des facteurs explicatifs des divorces. Les résultats des régressions bivariées sont présentées en annexe 4 et celles des régressions multivariées dans le corps du texte (tableau 5).

DIVORCER À NOISY-LE-SEC ET À IVRY DE 1884 À 1912

Avant d'en venir aux résultats de nos régressions, il convient de présenter quelques éléments sur les deux communes choisies, l'une située dans l'immédiate périphérie sud-est de Paris (Ivry), l'autre (Noisy-le-Sec) à l'est de la capitale, dans une deuxième couronne.

Ces deux communes périphériques présentent des points communs – la domination des catégories populaires et une forte augmentation de la population dans la seconde moitié du XIX^e siècle –, mais aussi des différences sensibles.

Si Ivry et Noisy-le-Sec sont deux villages de taille équivalente au début du XIX^e, il n'en est plus ainsi dans notre période d'étude. Ivry connaît un développement plus précoce avec une croissance très sensible dès la Monarchie de Juillet. Quand Noisy entame à son tour son expansion dans les années 1880, Ivry est déjà une grande ville (18 442 habitants

en 1881) et elle poursuit sa progression, atteignant 38 307 habitants en 1911, soit trois fois plus qu'à Noisy.

À Ivry et plus encore à Noisy, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la population vit d'activités agricoles (céréales, maraîchages, champignonnières) à destination du marché parisien (Boudjaaba, 2019). Le développement des transports et de l'industrie va ensuite considérablement faire évoluer les deux communes. À Noisy, la création de la gare de triage des Chemins de fer de l'Est en 1849 bouleverse le village et sa population. Alors que jusqu'en 1851, 90 % de la population noiséenne vit de l'agriculture, à la fin du XIX^e siècle, en 1891, seul un quart des Noiséens sont encore maraîchers ou agriculteurs. À Ivry, la Seine, la route Paris-Bâle et la voie ferrée favorisent l'implantation d'industries (Chevalier, 1950) : une verrerie dès 1780, puis de nombreuses industries chimiques dès les années 1830, des entreprises de métallurgie, de matériel électrique et d'automobiles dans les années 1880-1914 (Leriche, Varin, 1984).

Ainsi, le développement industriel est-il plus intense et diversifié à Ivry qu'à Noisy-le-Sec. À Noisy-le-Sec, on compte peu d'industries encore à la Belle Époque ; le développement s'opère surtout grâce à la gare de triage, qui devient très vite un employeur majeur de la commune : avant 1914, les cheminots et leurs familles représentent une part importante de la population noiséenne (18 % de la population active en 1891). Il est à noter également que les activités commerçantes sont nombreuses dans la

commune. Le tableau n'est pas identique à Ivry qui regroupe une multitude d'ouvriers et artisans – Ivry est la commune la plus industrialisée et la plus ouvrière de la banlieue sud de Paris avant la Première Guerre mondiale (Leriche, Varin, 1984, 151) – mais beaucoup moins de professions à statut (même si on trouve des employés des chemins de fer²⁴ ou des tramways, ou des employés de l'octroi, des employés municipaux et des soldats du fort d'Ivry).

Ces nouvelles activités (industrielles et ferroviaires) requièrent de la main-d'œuvre que les seules populations originaires du lieu ne sauraient fournir. De nombreux migrants provinciaux voire étrangers viennent donc travailler et s'installer à Ivry et Noisy, comme dans le reste de la banlieue parisienne (Farcy, 1991). Au recensement noiséen de 1891, une habitante sur trois est née dans la commune, 62 % dans une autre ville de France et 5 % à l'étranger. À Ivry, les natifs sont deux fois moins nombreux qu'à Noisy²⁵.

Qu'en est-il des pratiques de divorce ? Comme ailleurs en France et en région parisienne, le nombre de divorces augmente à Ivry et à Noisy-le-Sec entre 1884 et 1912. Ivry se trouve dans la moyenne de son arrondissement (arrondissement de Sceaux, tableau 3) alors que le taux de divortialité calculé ainsi est bien plus faible à Noisy que dans le reste de l'arrondissement de Saint-Denis.

Mais les taux de divortialité calculés de cette manière biaisent la vision de la part de mariages qui se terminent par un divorce car ils rapportent le nombre

Tabl. 3. Nombre de divorces et nombre de divorces pour 100 mariages à Noisy et à Ivry (1885-1912)

	Nombre de divorces		Taux de divortialité*	
	Ivry	Noisy	Ivry	Noisy
1885-1889	23	3	3,1	0,4
1890-1894	32	5	3,5	0,6
1895-1899	44	7	4,0	0,6
1900-1904	56	14	4,4	1,1
1905-1909	71	14	4,2	0,8
1910-1912	51	21	4,5	1,9

* Nombre de divorces rapportés à 100 mariages de la période.

de divorces d'une année aux mariages de cette même année. Or, les divorces sont rompus en moyenne après environ 12 à 13 ans de mariage. L'analyse est donc particulièrement biaisée dans les villes où le nombre des mariages augmente fortement au cours de la période (ce qui est le cas dans nos deux communes). Ainsi, en rapportant le nombre de mariages contractés une année A puis dissous au nombre total de mariages de cette année A, on obtient un taux de dissolution des mariages bien plus précis et significatif (fig. 3).

À Noisy-le-Sec comme à Ivry, environ 5 % des mariages contractés entre 1880 et 1884 se sont terminés par un divorce (respectivement 4,3 % et 3,5 % si on ne considère que les couples divorcés dans les quinze ans suivant le mariage). Cette part des mariages dissous augmente par la suite dans les deux communes, mais plus fortement à Noisy à partir des mariages contractés entre 1900 et 1904. Ainsi, 13 % des mariages contractés à Noisy-le-Sec entre 1910 et 1912 se sont terminés

par un divorce contre 8 % à Ivry. Les proportions sont respectivement de 9,4 % et 5,1 % si on ne considère que les couples divorcés dans les quinze ans suivant le mariage. Il s'agit dans les deux cas de niveaux élevés à l'échelle nationale, qui anticipent de près d'un demi-siècle les réalités françaises : à cet égard, on rappellera simplement que dans les cohortes de mariés français de 1950-1951, seuls 6,7% des couples ont divorcé dans les quinze années suivantes (Festy, Prioux, 1975, 986).

Comme dans le reste du département de la Seine et de la France, la durée des mariages baisse légèrement, au fur et à mesure des décennies (tableau 4 et annexe 3). Une partie de l'explication tient au fait que parmi les premiers divorcés, certains ont dû patienter jusqu'à la promulgation de la loi Naquet avant de rompre officiellement leur mariage. Mais c'est surtout la popularisation progressive de la pratique du divorce qui explique ce raccourcissement des unions. La durée moyenne des mariages rompus à Ivry,

Fig. 3. Part des mariages dissous par divorce selon l'année du mariage, Ivry et Noisy-le-Sec, 1880-1912



Lecture : 5 % des mariages contractés entre 1880 et 1884 à Ivry se sont terminés par un divorce.

comme à Noisy, est de 12,7 ans pour les mariages contractés entre 1880 et 1912. Lorsque l'on s'intéresse à la durée des mariages en fonction de la date des divorces (pour que les données soient comparables avec celles du mouvement de la population, indiquées dans le tableau 1), il apparaît que les mariages ont duré moins longtemps à Noisy et à Ivry que dans le reste du département de la Seine : 8,2 ans en moyenne à Noisy-le-Sec et 9,9 ans à Ivry.

RÉSULTATS

Nos premiers résultats sont descriptifs (annexe 4). Ils fournissent la distribution des mariages qui se sont terminés par un divorce après une durée de 15 ans maximum (« divorcés ») ou non (« non-divorcés ») dans les différentes variables indépendantes qui sont ensuite utilisées dans les régressions bivariées (annexe 4) puis multivariées (tableau 5).

Nous avons précédemment exposé différentes hypothèses quant aux effets que différentes caractéristiques des couples ou des individus les formant pouvaient avoir sur le fait de divorcer ou non.

Prenons tout d'abord l'effet de l'âge²⁶. La littérature semblait montrer qu'un mariage jeune, en particulier pour la femme (Dessertine, 1981 ; Matthijs, Baerts, Van de Putte, 2008) pouvait être un facteur important de la probabilité de divorcer, de même que la différence d'âge entre conjoints, notamment un âge plus élevé de l'épouse. À Noisy-le-Sec, comme à Ivry, il semble en effet que les individus les plus âgés

au mariage ont moins de risques de divorcer que les autres (annexe 4). Cet effet persiste dans les régressions multivariées mais uniquement pour les femmes (tableau 5), comme cela a été observé en Flandre (Matthijs, Baerts, Van de Putte, 2008). En revanche, dans nos régressions bivariées, l'association entre écart d'âge des conjoints et risque de divorce est faible. Il apparaît seulement à Ivry où les hommes, lorsqu'ils sont plus âgés de 3 à 6 ans que leurs femmes, ont un risque plus élevé de divorcer que ceux qui ont moins de deux ans d'écart avec leurs conjointes²⁷ (modalité de référence).

Dans les travaux existants, il apparaît que toutes les catégories sociales ne divorcent pas avec la même intensité. Pour le vérifier dans nos échantillons, nous avons dû construire une typologie professionnelle. Nous avons défini, de manière classique, quelques grandes catégories fondées sur une logique hiérarchique prenant en compte le niveau de qualification et de rémunération, plutôt que le secteur d'activité lui-même, hors le cas spécifique des agriculteurs. Cette grille sommaire s'inspire de celles utilisées par l'enquête TRA²⁸ (Bourdieu *et al.*, 2013) ou définies par le projet HISCO (Van Leeuwen et Maas, 2011), en particulier pour la distinction entre les travailleurs qualifiés et les non ou peu qualifiés, sachant que ces deux ensembles représentent l'essentiel des actifs dans les communes de banlieue de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Néanmoins, nous avons voulu distinguer, pour les maris, un groupe particulier, les « employés à statut », qui rassemblent

Tabl. 4. Durée en années des mariages rompus par divorce selon la date de mariage et selon la date de divorce, à Ivry et Noisy-le-Sec (1880-1912)

Date des mariages	Noisy	Ivry	Date des divorces	Noisy	Ivry
1880-1884	12,9	14,2			
1885-1889	13,1	13,8	1885-1889	5,0*	12,9
1890-1894	15,3	14,0	1890-1894	10,2	9,8
1895-1899	10,9	11,1	1895-1899	8,7	9,3
1900-1904	13,4	12,2	1900-1904	9,6	10,3
1905-1909	12,7	12,2	1905-1909	9,1	10,7
1910-1912	11,7	13,1	1910-1912	6,4	8,4
1880-1912	12,7	12,7	1885-1912	8,2	9,9

* 3 divorces.

des salariés d'administrations publiques (postiers, employés de l'octroi ou des douanes, agents municipaux, etc.) et les employés de compagnies de transport (compagnies ferroviaires, compagnie des omnibus ou du Métropolitain) qui disposent justement d'un statut professionnel plus stable²⁹ que celui de la plupart des autres travailleurs (ouvriers, domestiques, commis et employés de commerce...) qui peuplent nos deux communes banlieusardes. La constitution de cette catégorie permet notamment de cerner à Noisy le milieu singulier des cheminots qui forme une grande part de la population communale, milieu dont on connaît par ailleurs l'identité spécifique en termes de recrutement et de culture socio-professionnelle³⁰.

Au total, les résultats des régressions montrent un effet assez timide des différences professionnelles, ce qui rapproche notre étude des recherches historiques menées en Belgique et en Hollande (Matthijs, Baerts, Van de Putte, 2008 ;

Van Poppel, 1997).

Du côté des professions féminines, aucune modalité n'a d'effet significatif tant à Ivry qu'à Noisy. De manière inattendue, cette remarque s'applique même à la distinction entre les épouses indiquant l'exercice d'un métier et celles se déclarant sans profession ou « ménagère », qu'on pouvait penser moins enclines à divorcer. Mais nous sommes ici confrontés, sans aucun doute, aux limites habituelles des analyses portant sur les déclarations professionnelles féminines, surtout pour le XIX^e siècle (Schweitzer, 2002).

Pour ce qui concerne les professions des maris, le tableau de l'annexe 4 présentant les régressions bivariées n'indique aucun effet significatif à Ivry. À Noisy, en revanche, la probabilité de divorcer des maris agriculteurs ou « employés à statut » (essentiellement cheminots) est significativement plus faible que celle des ouvriers qualifiés, la modalité de référence. Le tableau 5 des régressions multivariées confirme la plus grande stabilité

conjugale des cheminots noiséens : une piste d'explication pourrait être, entre autres, la politique sociale d'esprit familialiste adoptée par la Compagnie de l'Est³¹. Quant à la divortialité inférieure des maris agriculteurs (cohérente avec les oppositions géographiques, nationales ou régionales, présentées précédemment), elle n'est plus confirmée à Noisy, mais réapparaît à Ivry. À Noisy, on constate en revanche que les travailleurs non qualifiés divorceraient *ceteris paribus* moins que les travailleurs qualifiés. La prudence s'impose compte tenu de la difficulté de répartir les individus entre ces deux groupes à partir des seules mentions des actes de mariage ; pour autant, on peut imaginer que la précarité supérieure des travailleurs non qualifiés constitue un frein aux projets de rupture de l'unité familiale.

La même conclusion est à tirer des données concernant l'impact de l'établissement d'un contrat de mariage. Dans le tableau 5, les conjoints mentionnant dans l'acte de mariage civil la présence d'un contrat ont beaucoup plus de risques de divorcer à Noisy-le-Sec, mais la situation est inverse à Ivry. Ce constat qui ne permet pas de valider d'emblée l'impact de l'aisance ou de la disposition d'un patrimoine dans le recours supérieur au divorce oblige à réfléchir plus avant au profil socio-économique spécifique des deux communes, sachant néanmoins que les couples déclarant un contrat de mariage y sont très minoritaires (surtout à Ivry, voir annexe 4).

Nos données banlieusardes confirment en revanche assez nettement l'effet de

l'état matrimonial antérieur au mariage sur la probabilité de divorcer. Ainsi, quand ils contractent une union, les veufs et les veuves d'Ivry ont moins de risques de divorcer que les célibataires au mariage (tableau 5). L'effet persiste dans les régressions multivariées pour les femmes veuves à Ivry. Au contraire, une corrélation positive apparaît pour les maris ex-divorcés à Noisy dans la régression multivariée : en clair, les hommes déjà divorcés ont beaucoup plus de risques de divorcer à nouveau que les conjoints ex-célibataires. Il faut noter également que l'ensemble des femmes déjà divorcées et remariées à Ivry (deux cas !) divorcent ; elles sont donc exclues de l'analyse statistique (puisque cela « prédit parfaitement l'échec »), mais le fait n'en est pas moins réel. Leur nombre est cependant bien trop faible pour en déduire quelque certitude. Le statut matrimonial antérieur de l'épouse a donc bien une influence claire sur le risque de divorcer, de même que celui de l'époux, s'il s'agit d'un ancien divorcé³². À cet égard, nous pensons que l'expérience d'un premier divorce, qui implique la maîtrise de la procédure et le fait d'avoir déjà affronté la stigmatisation sociale liée à l'époque au statut de divorcé, réduit les freins vis-à-vis d'une demande de divorce. Cela expliquerait en outre que le veuvage ne soit pas dans nos corpus un facteur favorable à la pratique du divorce³³.

Nous avons également postulé un effet possible de l'origine géographique des époux sur leur probabilité de divorcer. Cet effet est particulièrement fort à Ivry.

Les hommes et les femmes qui sont nés en dehors de la commune d'Ivry ont beaucoup plus de risques de divorcer que ceux qui y sont nés. La remarque vaut quel que soit le type de lieu de naissance retenu : Paris, le reste du département de la Seine, ou le reste de la France (ce qui inclut nombre de villages). Mais l'effet est particulièrement marqué pour celles et ceux qui sont nés dans une commune du département de la Seine hors Paris, encore plus que pour ceux qui sont nés dans la capitale. Cet effet est en outre deux fois plus fort pour les épouses que pour les maris dans la régression multivariée (tableau 5). À Noisy, en revanche, n'apparaît aucun effet du lieu de naissance sur la probabilité de divorcer. On peut penser que les individus mobiles ont plus de capacité d'affronter une certaine réprobation sociale vis-à-vis du divorce (en raison notamment de l'éloignement de leur entourage familial et communautaire) que les natifs. Mais cet argument n'est sans doute qu'un aspect de la différence de profil entre natifs et non natifs.

Nous avons également voulu tester l'effet du lieu d'habitation des époux avant le mariage, postulant que le fait de ne plus habiter chez ses parents – et donc d'être potentiellement plus indépendant – pouvait avoir un effet sur le risque de divorcer. Dans le tableau de l'annexe 4, les résultats fournis par les deux échantillons communaux sont opposés : les conjoints vivant chez leurs parents divorcent plus à Ivry, alors qu'ils le font moins que les autres à Noisy. Cependant, seul l'effet observé à Noisy se confirme dans les régressions multiva-

riées (tableau 5). Dans cette commune, à âge au mariage et lieu de naissance équivalents, les hommes et surtout les femmes qui résidaient encore chez leurs parents au moment de leurs noces ont un risque de divorcer bien moindre que les autres. Cela va dans le sens de notre hypothèse de départ, à savoir que l'indépendance pré-nuptiale ne protège pas du divorce, mais au contraire le rend plus envisageable.

Si, en Flandre, le fait que les parents soient présents au mariage ou déjà morts est une variable qui a très peu d'effets sur la probabilité de divorcer (Matthijs, Baerts et Van de Putte, 2008), il en est davantage dans nos deux communes. Dans les régressions multivariées (tableau 5), on observe ainsi un effet négatif à Ivry (mais pas à Noisy) de l'absence physique du père de la femme (dans ce cas, celui-ci a envoyé son consentement à l'union³⁴). C'est cependant la situation de la mère de l'épouse qui permet d'observer les principaux effets. À Noisy, on observe une diminution du risque de divorcer lorsque les mères des femmes sont absentes mais consentantes ou lorsqu'elles sont décédées. À Ivry, en revanche, il apparaît que l'absence au mariage des mères des épouses augmente le risque de divorcer.

Ces résultats partiellement contraires selon l'échantillon communal sont difficiles à interpréter. Néanmoins, dans trois effets significatifs sur quatre, il ressort que la présence physique du parent au mariage augmente plutôt la probabilité de divorcer du couple. On peut alors faire l'hypothèse, prudente, que les conjoints

les plus « entourés » sont ceux qui, *ceteris paribus*, divorcent le plus. Est-ce le fait de pouvoir compter sur un entourage présent et éventuellement proche géographiquement et donc pouvant accueillir la personne divorcée après la séparation ? On sait, en effet, qu'il est très compliqué, pour les femmes surtout, de se loger seules après un divorce.

On observe que les séparations et comportements conjugaux hors-normes (abandon, non-reconnaissance de l'enfant) de la génération antérieure aux mariés³⁵ n'ont pas d'effet sur la propension au divorce des époux, alors qu'on pouvait faire l'hypothèse d'une plus grande tolérance familiale.

On note également qu'il n'existe aucun effet visible de la qualité des témoins de mariage sollicités par les conjoints (parents ou amis). L'impact de la composition de l'entourage au moment des noces apparaît somme toute réduit.

Finalement, notre méthodologie ne permet pas de vérifier directement l'impact de la présence d'enfants dans un couple sur sa propension à divorcer, puisque nous nous concentrons sur les caractéristiques des conjoints au moment même de la formation du couple. À cet égard, seules l'absence ou la présence d'enfants légitimés lors du mariage civil – phénomène assez courant dans nos échantillons de mariés banlieusards (annexe 4) – peuvent être prises en compte. On note qu'à Noisy-le-Sec, la légiti-

tion d'un enfant au moment du mariage fait baisser fortement le risque de divorcer dans les régressions bivariées puis dans les régressions multivariées (l'effet n'apparaît pas à Ivry). Ce résultat suggère que l'existence d'enfants pèse davantage pour freiner le risque de séparation que le fait d'avoir expérimenté une période d'illégitimité sociale (concubinage) n'encourage le recours au divorce³⁶.

Comme ces résultats le montrent, les effets des variables indépendantes sur le risque de divorcer au plus tard quinze ans après son mariage sont différents dans les deux communes. Il faut, tout d'abord, noter que l'association mesurée par les régressions multivariées est plus élevée à Noisy-le-Sec (pseudo $r^2=0.309$) qu'à Ivry (pseudo $r^2=0.170$). Parmi les rares points communs existant entre les deux villes, on notera le fait que les femmes les plus âgées ont un risque de divorcer plus faible que les autres. On observera aussi dans les deux corpus que les variables ayant un effet significatif sont plus nombreuses du côté des épouses ou bien ont un effet souvent plus discriminant quand elle concerne l'épouse plutôt que le mari (par exemple dans le cas du lieu de naissance à Ivry). En outre, il est rare qu'une même variable produise un effet significatif aussi bien du côté des maris que de celui des épouses. Ceci suggère, comme nous le supposons, l'existence d'un effet généré des caractéristiques expliquant le divorce.

Tabl. 5. Régressions multivariées (variable dépendante : le couple a été rompu par un divorce, oui (1), non (0)), Ivry et Noisy-le-Sec.

Régression multivariée (si div < 15 ans)	OR Ivry	OR Noisy
<i>Âge du mari</i>		
18-21	0,826	1,984
22-25	Ref.	Ref.
26-30	0,947	0,788
31+	0,590	0,319
<i>Âge de la femme</i>		
15-18	1,233	1,726
19-21	Ref.	Ref.
22-25	0,323***	0,458*
26-30	0,368***	0,353
31+	0,360*	0,119*
<i>Profession du mari</i>		
Travailleurs non qualifiés	1,307	0,392*
Travailleurs qualifiés	Ref.	Ref.
Employés à statut	0,946	0,267**
Cultivateurs	0,296*	0,340
Cols blancs, propriétaires, rentiers	0,927	0,685
<i>Profession de la femme</i>		
Travailleuses non qualifiées	0,821	0,525
Travailleuses qualifiées	Ref.	Ref.
Cultivatrices	1,374	0,725
Cols blancs, propriétaires, rentières	2,638	0,459
Sans profession	0,808	0,616
<i>État matrimonial du mari</i>		
Célibataire	Ref.	Ref.
Veuf	1,271	1,510
Divorcé	2,683	12,302*
<i>État matrimonial de la femme</i>		
Célibataire	Ref.	Ref.
Veuve	0,444*	4,403
Divorcée	—	4,200
<i>Lieu de naissance du mari</i>		
Ivry/Noisy	Ref.	Ref.
Paris	2,836**	3,013
Seine (autre)	3,228*	1,515
Autre	2,292*	1,653

continue page suivante

Régression multiple (si div < 15 ans)	OR Ivry	OR Noisy
<i>Lieu de naissance de la femme</i>		
Ivry	Ref.	Ref.
Paris	4,173***	1,526
Seine (autre)	6,697***	0,915
Autre	2,909***	1,456
<i>Mari vivant chez ses parents</i>		
Non	Ref.	Ref.
Oui	0,975	0,332**
<i>Femme vivant chez ses parents</i>		
Non	Ref.	Ref.
Oui	1,242	0,083***
<i>Légitimation d'enfant(s)</i>		
Non	Ref.	Ref.
Oui	1,173	0,131*
<i>Contrat de mariage</i>		
Non	Ref.	Ref.
Oui	2,280*	0,313*
<i>Situation du père du mari</i>		
Présent et consentant	Ref.	Ref.
Décédé	0,979	0,473
Absent mais consentant	1,066	0,547
Non dénommé ou disparu	1,021	0,423
Autre	2,241	—
<i>Situation de la mère du mari</i>		
Présente et consentante	Ref.	Ref.
Décédée	0,646	0,606
Absente mais consentante	0,788	1,116
N'a pas rec. son fils ou disparue	0,733	2,121
Autre	0,514	—
<i>Situation du père de la femme</i>		
Présent et consentant	Ref.	Ref.
Décédé	0,780	0,795
Absent mais consentant	0,427**	0,355
Non dénommé ou disparu	0,406	0,682
Autre	0,669	—

continue page suivante

Régression multiple (si div < 15 ans)	OR Ivry	OR Noisy
<i>Situation de la mère de la femme</i>		
Présente et consentante	Ref.	Ref.
Décédée	0,865	0,250**
Absente mais consentante	2,273*	0,192**
N'a pas rec. sa fille ou disparue	2,60	0,104
Autre	0,851	—
<i>Témoins du mari</i>		
Deux amis	Ref.	Ref.
Deux apparentés	0,887	0,807
Un ami et un apparenté	1,038	0,742
<i>Témoins de la femme</i>		
Deux amis	Ref.	Ref.
Deux apparentés	1,104	1,363
Un ami et un apparenté	1,154	0,840
Pseudo r^2	0,170	0,309
Nbre obs.	729	371

* $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

CONCLUSION

Au terme de cette première analyse, destinée à être approfondie certes, mais qui constitue le premier travail existant sur le terrain spécifiquement banlieusard, que pouvons-nous dire de la pratique du divorce dans les communes de la périphérie parisienne dans les premières décennies de la Troisième République ?

Le premier enseignement est que, si l'on en juge par le cas de Paris et du département de la Seine, la banlieue est bel et bien un environnement favorisant les ruptures d'union par divorce. Certes, les couples sont encore plus fragiles dans la ville-centre, mais à un niveau global, les banlieusards franciliens sont bien plus demandeurs que les autres urbains français et, surtout, que les ruraux. Dans nos

deux communes-test, la progression est telle que près d'un dixième des couples formés peu avant la Première Guerre mondiale expérimentent une séparation par divorce, souvent dans un délai court (environ 12-13 ans en moyenne).

Les résultats montrent cependant – comme on pouvait l'imaginer dès le départ – que le mot « banlieue » regroupe des situations assez différentes. Les données de la Statistique Générale de la France et de la Statistique municipale de Paris signalent d'emblée de fortes disparités des taux de divorces entre les communes banlieusardes avant 1914, même si une progression globale s'opère. Ces différences ne renvoient pas de manière directe à une opposition entre communes plutôt résidentielles et communes industrielles et ouvrières. Quelques indices

suggèrent en revanche, au moins pour la fin du XIX^e siècle, des variations entre la première couronne parisienne, plus industrielle, et la seconde couronne, plus rurale, où le divorce serait moins fréquent. Les analyses régressives sur Ivry et sur Noisy-le-Sec renforcent ce constat d'une grande disparité des situations, puisqu'elles indiquent que les variables ayant un impact sur le plus ou moins grand recours au divorce sont rarement les mêmes selon les localités, même s'il existe quelques éléments communs.

Ces modèles nous donnent un premier éclairage sur les facteurs susceptibles d'expliquer l'importance de la pratique du divorce en banlieue parisienne. Il ne semble pas que ce soit la variable professionnelle, en particulier le poids déterminant des ouvriers d'industrie, qui représente le point décisif. Joue bien davantage, semble-t-il, l'impact de la mobilité (ici mesurée par la différence de comportements des conjoints natifs et des non-natifs). La prédominance des « migrants » (provinciaux, étrangers, mais aussi issus de Paris et des autres communes de la Seine, c'est-à-dire de la banlieue) dans la population de la périphérie parisienne, et donc parmi les conjoints, est un trait fondamental de la démographie de cet espace au tournant des XIX^e et XX^e siècles, et ces

individus mobiles ont une propension bien supérieure à demander le divorce, sans doute du fait de leur capacité à s'extraire plus facilement des pesanteurs familiales et/ou communautaires (et ce, même si, toutes choses égales par ailleurs, la disposition locale d'un minimum de parenté proche pourrait être un élément sécurisant et donc facilitant le choix de divorcer).

D'autres facteurs spécifiques, comme l'encadrement religieux, dont on sait qu'il est fort défaillant en banlieue parisienne à cette époque (Daniel, 1957 ; Boulard, 1982), n'ont pas pu être testés dans le cadre de cette étude qui s'appuie sur des sources uniquement civiles ; nous aurons à les prendre en compte dans des travaux futurs. Une autre piste de recherches sera de mieux cerner les facteurs proprement locaux permettant de comprendre les différences marquées entre communes de banlieue, ce qui supposera d'élargir le panel de communes étudiées. Le chantier n'est qu'entrouvert.

Sandra BRÉE

CNRS, LARHRA (UMR 5190)

sandra.bree@cnrs.fr

Vincent GOURDON

CNRS, Centre Roland

Mousnier (UMR 8596)

vincentgourdon@orange.fr

NOTES

1. En guise d'illustration, le nombre d'habitants par paroisse catholique dans l'arrondissement de Saint-Denis du département de la Seine, déjà très élevé au milieu du XIX^e siècle, passe de 6 888 en 1877, à 16 977 en 1906 puis 22 494 en 1931 (Daniel, 1957, 94).

2. Les données sont en partie issues de deux travaux universitaires : une maîtrise portant sur Noisy-le-Sec (Brée, 2004) et un masteré traitant des divorces enregistrés à Ivry-sur-Seine entre 1884 et 1912 (Campagne, 2017). Celles-ci ont ensuite été largement enrichies en archives afin de

compléter les informations sur les unions conclues à Noisy-le-Sec jusqu'en 1912 (l'auteure s'était arrêtée en 1905 car les registres n'étaient pas ouverts au-delà en 2004) puis sur celles d'Ivry, afin d'établir une base de données comparable en tout point à celle déjà disponible sur Noisy-le-Sec et intégrant l'ensemble des conjoints mariés en 1880-1912 mais ayant pu divorcer après cette dernière date.

3. La commune prend son nom actuel d'Ivry-sur-Seine en 1897.

4. Voir également Adler (1999) ou Sohn (1996) par exemple pour des recherches ne portant pas directement sur les désunions judiciaires mais s'y intéressant longuement.

5. Précisément, Van Poppel (1997), dans sa recherche sur La Haye, compare les couples qui se brisent par un divorce à ceux qui se terminent par un veuvage.

6. Cette information n'est pas fournie dans les mentions marginales des actes d'état civil que nous avons dépouillés. Elle l'est parfois dans les transcriptions des actes de divorce inscrites dans les registres de l'état civil qui sont cependant, en général, moins détaillées que les jugements de divorces disponibles dans les archives judiciaires. L'analyse des demandeurs, motifs et autres informations relatives au jugement de divorce lui-même fera l'objet d'un article ultérieur.

7. Des travaux sociologiques sur les divorces américains dans les années 1960 ont montré que plus le mariage était précoce, plus les couples étaient instables (Glick et Norton, 1971). Festy et Prioux (1975) ont noté également ce phénomène pour les femmes mariées très jeunes (avant 20 ans) en France, Angleterre, Finlande et Tchécoslovaquie pendant les Trente Glorieuses. Dans le cas français, la probabilité de divorcer est du simple au double entre celles se mariant vers 21-22 ans et celles ayant convolé vers 16-17 ans.

8. Auxquels on peut les comparer car la durée du mariage avant un divorce est alors de 12 ans.

9. Pour un point de vue différent, voir néanmoins Barbagli (1990, 63 *sq.*) qui estime que les difficultés de la vie quotidienne dans les classes les plus pauvres peuvent exacerber les tensions et favoriser les ruptures, alors que la présence d'un

fort patrimoine encouragerait le maintien coûte que coûte de l'unité conjugale, même en cas de problèmes affectifs. Cependant, le même auteur constate que, dans le cas italien, il y a bel et bien une plus grande facilité à divorcer quand le niveau de revenu, ou le degré d'instruction sont élevés. Et le divorce est plus fréquent chez les patrons, les professions libérales et les employés que chez les agriculteurs et les salariés agricoles (64-65).

10. En France, entre la mise en place du Code Napoléon et 1919, il y a quatre témoins au mariage civil, qui peuvent être des femmes à partir de 1897. Sur ce sujet, voir (Dupâquier, 1989b ; Gourdon, 2008).

11. Cette idée irait dans le sens du constat du démographe Louis Roussel (1993, 923) signalant que les divorces sont généralement plus fréquents parmi les couples ayant cohabité avant le mariage.

12. À noter cependant qu'elles augmentent de nouveau dès les années 1890 en nombre absolu.

13. Source : Ledermann (1948). Les données recueillies par Ledermann concernent les séparations et les divorces prononcés et non l'ensemble des demandes de désunion.

14. Dès 1885, plus des trois-quarts des demandes de désunions (séparations de corps et divorces) sont des divorces dans le département de la Seine, contre seulement 44 % en France ; en 1913, ces chiffres sont respectivement de 95 et 85 %.

15. Le département de la Seine, créé en 1790 et supprimé en 1968, est constitué des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, ainsi que de la ville de Paris (annexe 1).

16. Il s'agit de la durée entre le mariage et la transcription du divorce dans les registres d'état civil ; or, la durée de la procédure (entre la demande et le jugement de divorce) et celle de la transcription peut être plus ou moins longue selon les départements (voir Brée, 2021a), ce qui peut donc augmenter artificiellement plus ou moins fortement la durée du mariage.

17. La première période (1885-1889) est plus perturbée que les suivantes car elle compte de nombreux couples qui ont pu attendre longtemps que le divorce soit rétabli avant de rompre légalement leur union.

18. L'arrondissement de Saint-Denis se situe au nord du département et celui de Sceaux au sud.
19. Ceci est déduit des données disponibles, d'une part, pour le département de la Seine (*Statistique annuelle du mouvement de la population*) et, d'autre part, pour la ville de Paris (*Annuaire statistiques de la ville de Paris*). Nous ne disposons donc pas directement des durées de mariage moyennes pour la banlieue parisienne.
20. 1885, 1886, 1888, 1891 et 1898.
21. Un rattrapage s'opère dans la décennie 1890-1900.
22. Par exemple dans Festy, Prioux, 1975.
23. Une mortalité précoce peut expliquer qu'une partie des couples qui auraient pu divorcer ne l'aient pas fait. Les divorcés tardifs, séparés après 20 ou 30 ans de mariage, sont par définition ceux qui ont survécu pour le faire. Prendre en compte les divorcés tardifs renforce donc l'impact de facteurs explicatifs qui renvoient davantage à la faible mortalité qu'à la divortialité, par exemple un âge précoce au mariage. En limitant l'analyse aux divorcés dans les 15 ans suivant l'union, nous restreignons largement ce biais potentiel d'interprétation puisque rares sont à l'époque les couples brisés par la mort en si peu de temps.
24. À l'échelle nationale, les cheminots n'obtiennent un statut qu'en 1920. Cependant, si ceux-ci n'ont pas de garanties pour l'embauche ou le licenciement avant cette date, il est un fait que les Compagnies de chemin de fer n'ont guère d'intérêt à mener une politique de licenciements faciles de leur personnel (Maurice, 2019, 27 et 77) et essaient au contraire de les fidéliser par une politique d'œuvres sociales. La Compagnie de l'Est, dont dépendent les installations de Noisy-le-Sec, crée dès 1853 une caisse de retraite et de vieillesse (Maurice, 2019, 27, 77 et 160). Beaucoup d'employés peuvent en outre accéder au « commissionnement », c'est-à-dire être attachés définitivement et de manière permanente à leur compagnie ferroviaire. Cette stabilisation, qui touche particulièrement les plus qualifiés et spécialisés, distingue les cheminots, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, du reste du monde ouvrier (Maurice, 2019, 86-90).
25. Dans notre échantillon, 12 % des femmes d'Ivry y sont nées, 23 % sont nées à Paris, 11 % ailleurs dans le département de la Seine, 49 % dans un autre département français et 5 % à l'étranger (y compris Alsace-Lorraine). Pour les hommes, ces proportions sont respectivement de 6, 23, 10, 55 et 5%.
- 23 % des femmes de Noisy y sont nées, 19 % sont nées à Paris, 6 % ailleurs dans le département de la Seine, 47 % dans un autre département français et 5 % à l'étranger (y compris Alsace-Lorraine). Pour les hommes, ces proportions sont respectivement de 15, 16, 9, 54 et 6 %.
26. L'âge moyen des hommes s'élève à 28,2 ans à Noisy-le-Sec et à 28,1 ans à Ivry ; celui des femmes respectivement à 24,4 et 24,1 ans.
27. C'est pourquoi nous avons décidé de garder les variables concernant l'âge de l'épouse et celui du mari dans les régressions multivariées plutôt que l'écart d'âge (sachant que garder les trois variables cause une multicollinéarité).
28. Nous remercions Lionel Kesztenbaum de nous avoir fourni la codification détaillée des professions utilisées dans l'enquête TRA.
29. Cf. la note 24.
30. Pour une description pittoresque, voir Vince-not, 1975. Pour une discussion sur les spécificités démographiques du monde cheminot français avant 1914, voir le numéro spécial de la *Revue d'histoire des chemins de fer* (2000).
31. La Compagnie de l'Est se caractérise en effet par une politique sociale d'orientation familialiste doublée d'une logique d'embauche privilégiée dans l'environnement familial de ses personnels (fils, frères, épouses). Cela se traduit par des allocations de naissance, des bourses d'études ou le développement de l'apprentissage pour les enfants des employés. En outre, la Compagnie favorise la promotion de son personnel sur des bases « morales » : en particulier, les employés mariés progressent plus vite que les célibataires ou les concubins (Maurice, 2019, 63-64, 120 et 140-143). Il est possible que cet aspect freine le recours au divorce.
- Un autre élément est la dépendance presque totale des épouses de cheminots vis-à-vis de la carrière

professionnelle de leurs maris. Les Compagnies proposent très peu d'emplois féminins : 5-6% dans la Compagnie de l'Est avant 1914 (Maurice, 2019, 67).

32. La propension supérieure au divorce des ex-divorcés par rapport aux veufs et veuves, et surtout aux conjoints ex-célibataires, a été observée en France dans les années 1960, avant la poussée de la divortialité dans les années 1970 (Festy, Prioux, 1975, 998).

33. On note ici une nuance avec les données françaises des années 1960, puisque, en données agrégées, les veufs et veuves remariés y divorçaient bien plus que les ex-célibataires (Festy, Prioux, 1975, 998).

34. La majorité des parents absents mais consen-

tants au mariage de leurs enfants résident loin de la région parisienne et n'ont sans doute pas pu se déplacer.

35. Dans les actes, les informations sur la présence ou l'absence des parents au mariage civil nous permettent de repérer les conjoints qui sont nés hors mariage (pères non dénommés, parents non mariés, voire parents inconnus ou non déclarés).

36. Le rôle de frein au divorce de la présence d'enfants est régulièrement signalé dans la littérature sociologique. On notera cependant que certains auteurs ont signalé que ce rôle ne jouait pas si les enfants avaient été conçus avant le mariage (sur ce point, voir Barbagli, 1990, 68). Nos résultats banlieusards ne confirment pas cette dernière remarque.

BIBLIOGRAPHIE

ADLER, Laure (1999), *Secrets d'alcôve. Histoire du couple 1830-1930*, Bruxelles, Éditions Complexe.

BARBAGLI, Marzio (1990), *Provando e riprovando. Matrimonio, famiglia e divorzio in Italia e in altri paesi occidentali*, Bologna, Il Mulino.

BETZIG Laura, (1989), « Causes of conjugal dissolution. A cross-cultural study », *Current anthropology*, vol. 30, n° 5, 654-676.

BOUDJAABA, Fabrice, DE LUCA BARRUSSE, Virginie (2013), « Populations de banlieue, une histoire à revisiter », *Annales de démographie historique*, n° 2, 5-15.

BOUDJAABA, Fabrice (2019), « Les vertus de l'enracinement. La reproduction familiale et sociale à l'épreuve de l'industrialisation (Ivry, vers 1770 – vers 1860) », mémoire inédit en vue de l'habilitation à diriger des recherches, université Paris-1 Panthéon-Sorbonne.

BOULARD, Fernand (1982), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX^e-XX^e siècles*, vol. 1-III, Paris, Presses de Sciences Po.

BOURDIEU, Jérôme, KESZTENBAUM, Lionel,

POSTEL-VINAY, Gilles (2013), *L'enquête TRA. Histoire d'un outil, outil d'histoire*, t. 1, « 1793-1902 », Paris, Éditions de l'INED.

BRÉE, Sandra (2004), *Mise en couple et désunion à Noisy-le-Sec de 1880 à 1900*, mémoire de maîtrise de sciences sociales, université Paris-Descartes.

BRÉE, Sandra (2013), « La fécondité en banlieue parisienne dans la seconde moitié du XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, n° 2, 81-112.

BRÉE, Sandra (2015), *La population de la région parisienne au XIX^e siècle*, Document de travail DEMO n° 6.

BRÉE, Sandra (2017), *Paris l'inféconde. La limitation des naissances en région parisienne au XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'INED.

BRÉE, Sandra (2019), « Where did the first divorced people live in Paris and its suburbs? », *The history of the family*, vol. 25, n° 3, 345-368.

BRÉE, Sandra (2021a), « Deux siècles de désunions en France », à paraître dans les *Annales de démographie historique*.

BRÉE, Sandra (2021b), « Re-reading the

- history of divorces in terms of territories (France, 1884-1913) », à paraître dans la *Revue Quetelet*.
- CAMPAGNE, Aurore (2017), « Les divorcés de quelques communes du département de la Seine entre 1884 et 1912 », mastère 1 d'histoire, université Paris-Sorbonne.
- CHEVALIER, Louis (1950), *La formation de la population parisienne au XIX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France.
- COTTET, Xavier (2002), « La vie dissolue des époux charentais, de la Révolution au début de la Restauration. Impact sociologique de l'introduction du divorce en Charente, 1792-1816 », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, 77-110.
- CVRCEK, Tomas (2009), « When Harry left Sally. A new estimate of marital disruption in the US 1860-1948 », *Demographic research*, vol. 21, nov. 2009, 719-758.
- CVRCEK, Tomas (2011), « US marital disruptions and their economic and social correlates, 1860-1948 », *Journal of family history*, vol. 36, n° 2, 142-158.
- DANIEL, Yvan (1957), *L'équipement paroissial d'un diocèse urbain, Paris 1802-1956*, Paris, Les éditions ouvrières – Économie et humanisme.
- DESAN, Suzanne (2006), *The family on trial in revolutionary France*, Berkeley, University of California Press.
- DESSERTINE, Dominique (1981), *Divorcer à Lyon sous la Révolution et l'Empire*, Lyon, PUL.
- DOMBROWSKI-KEERLE, Noëlle (1972), « Le divorce dans le Nord de 1884 à 1914. Aspects démographiques et sociaux, étude statistique », 177-213, in Marcel Gillet (dir.), *L'homme, la vie et la mort dans le Nord au XIX^e siècle*, Paris, Presses universitaires du Septentrion.
- DUPÂQUIER, Jacques (1989a), « Vers une statistique nationale des divorces sous la Première République », 31-37, in François Lebrun et Amis de François Lebrun, *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Amis de François Lebrun.
- DUPÂQUIER, Jacques (1989b), « Le choix des témoins dans les mariages civils au XIX^e siècle », 155-160, in Françoise Thélamon (dir.), *Aux sources de la puissance. Sociabilité et parenté*, Rouen, université de Rouen.
- ESPAULLARD, Hector (1955), *Documents pour l'histoire ancienne et moderne d'une localité des environs de Paris, Noisy-le-Sec, village heureux – ville martyre*, 1955.
- FARCY, Jean-Claude (1991), « Banlieue 1891. Les enseignements d'un recensement exemplaire », 15-69, in Alain Faure (dir.), *Les premiers banlieusards*, Paris, Créaphis.
- FESTY, Patrick, PRIoux, France (1975), « Le divorce en Europe depuis 1950 », *Population*, vol. 6, 975-1017.
- GLICK, Paul, NORTON, Arthur J. (1971), « Frequency, duration, and probability of marriage and divorce », *Journal of marriage and the family*, vol. 33, n° 2, 307-317.
- GOODE, W. J. (1951), « Economic factors and marital stability », *American sociological review*, vol. 16, n° 6, 802-812.
- GOODE, W. J. (1951), « Marital satisfaction and instability. A cross-cultural class analysis of divorce rates », *International social science journal*, vol. 14, 507-526.
- GOURDON, Vincent (2008), « Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIX^e siècle : quel intérêt pour l'analyse des réseaux familiaux et sociaux ? », *Histoire, économie, société*, n° 2, 61-87.
- KALMIJN, Matthijs, VANASSCHE, Sofie, MATTHIJS, Koenraad (2011), « Divorce and social class during the early stages of the divorce revolution. Evidence from Flanders and the Netherlands », *Journal of family history*, vol. 36, n° 2, 159-172.
- LEDERMANN, Sully (1948), « Les divorces et les séparations de corps en France »,

- Population*, n° 2, 313-344.
- LENEMAN, Leah (1996), « Disregarding the matrimonial vows. Divorce in eighteenth and early nineteenth-century Scotland », *Journal of social history*, vol. 30, n° 2, 465-482.
- LERICHE, Fernand, VARIN, Jacques (1984), *Ivry-sur-Seine. Le souffle de l'histoire*, Paris, Messidor.
- LHOTE, Jean (1996), *Les divorcés messins sous le régime de la loi du 20 septembre 1792. 1793-1804*, Sarreguemines, Éditions Pieron.
- MATTHIJS, Koenraad, BAERTS, Anneleen, VAN DE PUTTE, Bart (2008), « Determinants of divorce in nineteenth-century Flanders », *Journal of family history*, vol. 33, n° 3, 239-261.
- MAURICE, Julie (2019), « Le charbon et l'escarbille. Genèse et histoire du statut du personnel cheminot, de la seconde moitié du XIX^e siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale », thèse de l'École nationale des Chartes.
- PHILLIPS, Roderick (1976), « Demographic aspects of divorce in Rouen, 1792-1816 », *Annales de démographie historique*, 429-441.
- PHILLIPS, Roderick (1980), *Family breakdown in late eighteenth-century France. Divorces in Rouen, 1792-1803*, Oxford, Clarendon Press.
- PHILLIPS, Roderick (1988), *Putting asunder. A history of divorce in Western society*, New York, Cambridge University Press.
- Revue d'histoire des chemins de fer* (2000), vol. 22, numéro thématique « Origines sociales et géographiques des cheminots français ».
- RON SIN, Francis (1990), *Le contrat sentimental. Débats sur le mariage, l'amour, le divorce, de l'Ancien Régime à la Restauration*, Paris, Aubier.
- RON SIN, Francis (1992), *Les divorciaires. Affrontements politiques et conceptions du mariage dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Aubier.
- ROUSSEL, Louis (1993), « Sociographie du divorce et divortialité », *Population*, vol. 4, 919-938.
- SAVAGE, Gail (2011), « They would if they could. Class, gender, and popular representations of English divorce litigation, 1858-1908 », *Journal of family history*, vol. 36, n° 2, 173-190.
- SCHWEITZER, Sylvie (2002), *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire de leurs métiers aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob.
- SOHN, Anne-Marie (1996), *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX^e-XX^e siècles)*, 2 vol., Paris, Publications de la Sorbonne.
- STONE, Lawrence (1990), *Road to divorce. England, 1530-1987*, Oxford, Oxford University Press.
- STONE, Lawrence (1993), *Broken lives. Separation and divorce in England, 1660-1857*, Oxford, Oxford University Press.
- VAN POPPEL, Frans (1997), « Family breakdown in nineteenth-century Netherlands. Divorcing couples in The Hague », *The history of the family*, vol. 2, n° 1, 49-72.
- VAN LEEUWEN, Marco H. D., MAAS, Ineke (2011), *HISCLASS. A historical international social class scheme*, Leuven, Leuven University Press.
- VINCENOT, Henri (1975), *La vie quotidienne dans les chemins de fer au XIX^e siècle*, Paris, Hachette.

ANNEXES

Annexe 1

Département de la Seine



*Annexe 2**Nombre de mariages, de mariages dissous par divorce, Ivry et Noisy-le-Sec (1880-1912)*

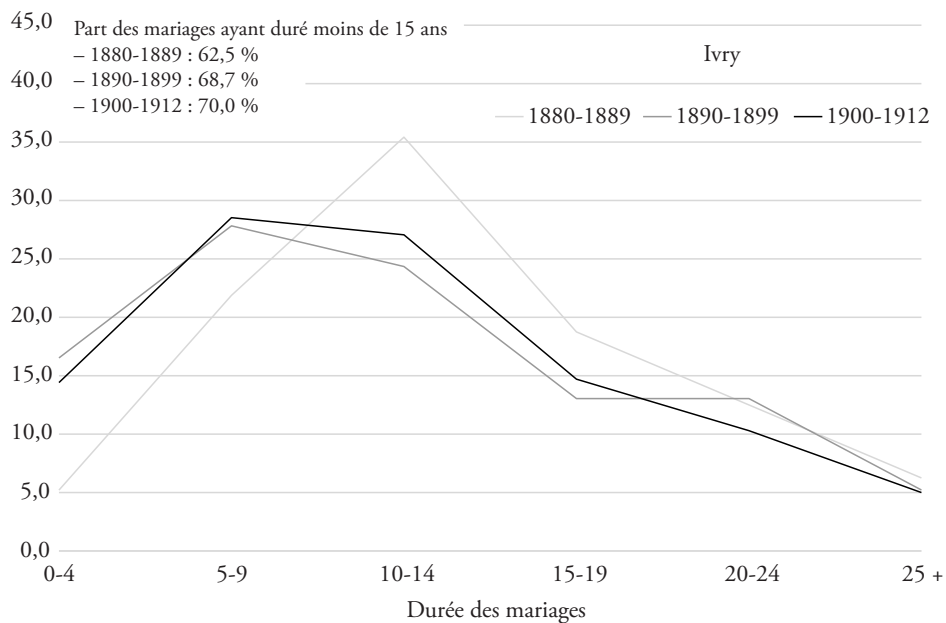
Lecture : total des mariages dissous : nombre de mariages contractés en ... et qui se sont terminés par un divorce ultérieur.

Année du mariage	Noisy-le-Sec		
	Nbre de mariages	Nbre de mariages dissous ultérieurement	Part de mariages dissous (%)
1880	30	2	6,7
1881	31	2	6,5
1882	26	3	11,5
1883	39	2	5,1
1884	37	0	0,0
1885	40	2	5,0
1886	44	0	0,0
1887	27	3	11,1
1888	34	1	2,9
1889	32	1	3,1
1890	36	1	2,8
1891	45	2	4,4
1892	49	7	14,3
1893	45	3	6,7
1894	29	4	13,8
1895	45	3	6,7
1896	42	2	4,8
1897	45	3	6,7
1898	43	2	4,7
1899	43	3	7,0
1900	52	1	1,9
1901	58	4	6,9
1902	71	10	14,1
1903	62	6	9,7
1904	86	11	12,8
1905	51	7	13,7
1906	72	10	13,9
1907	88	12	13,6
1908	91	11	12,1
1909	87	6	6,9
1910	110	12	10,9
1911	116	17	14,7
1912	103	14	13,6
1880-1912	1 809	167	9,2

Année du mariage	Ivry		
	Nbre de mariages	Nbre de mariages dissous ultérieurement	Part de mariages dissous (%)
1880	122	11	9,0
1881	121	5	4,1
1882	137	1	0,7
1883	153	8	5,2
1884	162	10	6,2
1885	119	10	8,4
1886	169	11	6,5
1887	129	10	7,7
1888	184	13	7,1
1889	149	13	8,7
1890	190	7	3,7
1891	172	13	7,6
1892	178	10	5,6
1893	179	8	4,5
1894	191	13	6,8
1895	189	11	5,8
1896	199	8	4,0
1897	230	15	6,5
1898	226	17	7,5
1899	262	12	4,6
1900	240	20	8,3
1901	256	17	6,6
1902	218	17	7,8
1903	270	22	8,2
1904	291	18	6,2
1905	280	25	8,9
1906	346	31	9,0
1907	370	35	9,5
1908	352	25	7,1
1909	353	41	11,6
1910	365	28	7,7
1911	393	32	8,1
1912	374	30	8,0
1880-1912	7 569	547	7,2

Annexe 3

Durée des mariages selon la cohorte de mariage



Annexe 4

Régressions bivariées (variable dépendante : le mariage a été rompu par un divorce au plus tard 15 ans après le mariage, oui [1], non [0]) et résultats descriptifs
Ivry et Noisy-le-Sec

Régressions bivariées (si div < 15 ans)	Noisy			Ivry		
	Non divorcés (%)	Divorcés (%)	OR	Non divorcés (%)	Divorcés (%)	OR
<i>Âge du mari</i>						
18-21	7	11	1,232	4	6	1,503
22-25	29	37	Ref.	43	49	Ref.
26-30	35	36	0,774	27	33	1,062
31+	29	16	0,415***	25	12	0,411**
<i>Âge de la femme</i>						
15-18	9	20	1,349	9	18	Ref.
19-21	25	42	Ref.	33	38	0,536*
22-25	30	19	0,378***	28	26	0,437*
26-30	18	10	0,361***	13	10	0,375*
31+	18	9	0,293***	17	8	0,209***
<i>Différence d'âges</i>						
Moins de deux ans	33	25	Ref.	31	29	Ref.
Femme plus âgée (3+)	9	9	1,291	7	9	1,379
Mari plus âgé (3-6)	30	35	1,192*	35	34	1,038
Mari plus âgé (7-10)	19	20	1,378	21	23	1,172
Mari plus âgé (11+)	9	11	1,474	6	5	0,846
<i>Profession du mari</i>						
Travailleurs non qualifiés	29	29	1,022	17	13	0,526
Travailleurs qualifiés	55	56	Ref.	43	59	Ref.
Employés à statut	4	5	1,017	18	13	0,491*
Cultivateurs	5	3	0,504	13	8	0,457*
Cols blancs, propriétaires, rentiers	7	7	1,072	9	7	0,524
<i>Profession de la femme</i>						
Travailleuses non qualifiées	51	46	0,752	37	36	0,753
Travailleuses qualifiées	22	27	Ref.	17	22	Ref.
Cultivatrices	1	1	0,673	11	8	0,543
Cols blancs, propriétaires, rentières	1	2	-2,155	0	1	0,773
Sans profession	25	24	0,817	31	31	0,773

continue page suivante

Régressions bivariées (si div < 15 ans)	Noisy			Ivry		
	Non divorcés (%)	Divorcés (%)	OR	Non divorcés (%)	Divorcés (%)	OR
<i>État matrimonial du mari</i>						
Célibataire	86	91	Ref.	88	90	Ref.
Veuf	12	7	0,547*	11	5	0,459
Divorcé	2	2	0,918	1	5	3,098
<i>État matrimonial de la femme</i>						
Célibataire	85	93	Ref.	90	92	Ref.
Veuve	15	4	0,275***	8	6	0,767
Divorcée	0	3	—	2	2	1,041
<i>Lieu de naissance du mari</i>						
Ivry/Noisy	11	5	Ref.	17	13	Ref.
Paris	18	26	3,459***	14	18	1,76
Seine (autre)	6	11	4,379***	10	7	1,015
Autres dép. ou étranger	66	58	2,103**	58	62	1,477
<i>Lieu de naissance de la femme</i>						
Ivry/Noisy	20	10	Ref.	24	24	Ref.
Paris	19	29	3,032***	17	18	1,096
Seine (autre)	5	14	5,063***	5	8	1,377
Autres dép. ou étranger	55	47	1,716*	54	50	0,952
<i>Mari vivant chez ses parents</i>						
Non	74	65	Ref.	61	77	Ref.
Oui	26	35	1,515*	39	23	0,454***
<i>Femme vivant chez ses parents</i>						
Non	60	42	Ref.	40	64	Ref.
Oui	40	58	1,998***	60	36	0,372***
<i>Contrat de mariage</i>						
Non	95	92	Ref.	85	92	Ref.
Oui	5	8	1,55	15	8	0,517
<i>Légitimation d'enfant(s)</i>						
Non	88	89	Ref.	91	97	Ref.
Oui	12	11	0,918	9	3	0,257*

continue page suivante

LES PREMIERS DIVORCÉS DE LA BANLIEUE PARISIENNE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Régressions bivariées (si div < 15 ans)	Noisy			Ivry		
	Non divorcés (%)	Divorcés (%)	OR	Non divorcés (%)	Divorcés (%)	OR
<i>Situation du père du mari</i>						
Présent et consentant	25	35	Ref.	37	45	Ref.
Décédé	39	33	0,599**	42	35	0,709
Absent mais consentant	20	18	0,614*	13	13	0,859
Non dénommé ou disparu	5	5	0,759	8	7	0,709
Autre	11	9	0,586*			
<i>Situation de la mère du mari</i>						
Présente et consentante	36	50	Ref.	46	54	Ref.
Décédée	29	21	0,529***	31	23	0,623
Absente mais consentante	21	18	0,620*	16	16	0,834
N'a pas reconnu son fils ou disparu	3	2	0,493	6	7	0,9
Autre	11	9	0,586*			
<i>Situation du père de la femme</i>						
Présent et consentant	35	50	Ref.	39	50	Ref.
Décédé	36	31	0,587**	38	38	0,786
Absent mais consentant	16	12	0,494**	14	8	0,466
Non dénommé ou disparu	5	3	0,476	8	4	0,399
Autre	8	4	0,372**			
<i>Situation de la mère de la femme</i>						
Présente et consentante	52	63	Ref.	57	74	Ref.
Décédée	25	16	0,547**	24	16	0,522*
Absente mais consentante	13	14	0,890	14	9	0,518
N'a pas rec. sa fille ou disp.	2	2	1,070	5	1	0,137
Autre	9	5	0,451*			
<i>Témoins du mari</i>						
Deux amis	44	42	Ref.	33	36	Ref.
Deux apparentés	28	30	1,068	39	34	1,282
Un ami et un apparenté	28	28	1,029	28	30	1,273
Non précisé	0	0	–			
<i>Témoins de la femme</i>						
Deux amis	39	36	Ref.	27	26	Ref.
Deux apparentés	32	34	1,132	43	46	0,908
Un ami et un apparenté	29	29	1,094	31	28	0,842
Non précisé	0	1	–			
Effectifs	366	377	743	252	119	371

*p < 0,05 ; **p < 0,01 ; ***p < 0,001

RÉSUMÉ

De manière plutôt surprenante, il existe assez peu de recherches d'histoire sociale ou de démographie historique sur la pratique du divorce en France à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Sur les banlieues, le silence est total alors qu'elles offrent un cadre singulier pour le recours au divorce, surtout à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle qui voit son explosion. Il s'agit en effet de territoires marqués par un fort brassage de population, par un encadrement religieux souvent plus relâché et par un travail féminin important. Cet environnement mérite une étude spécifique, dans le cas présent à partir du cas des périphéries parisiennes à travers deux communes : Ivry-sur-Seine et Noisy-le-Sec.

L'analyse porte tout d'abord sur les renseignements statistiques établis à l'époque par la Statistique générale de la France et le service de la statistique municipale de Paris : il en

ressort un niveau de divortialité globalement supérieur à la moyenne nationale, mais inférieur à celui de Paris même, niveau en outre marqué par d'importantes variations entre communes banlieusardes. L'article compare ensuite, à Noisy-le-Sec et à Ivry, les caractéristiques au mariage (états matrimoniaux, âges, origines sociales, géographiques et culturelles, présence de l'entourage, etc.) des hommes et des femmes qui ont divorcé à celles des conjoints qui sont restés mariés : en passant en revue les facteurs, présents lors du mariage, qui ont pu accroître ou au contraire restreindre à court ou moyen terme le risque d'une rupture d'union, nous cherchons à tester nos principales hypothèses sur le rôle du détachement communautaire (mobilité, arrivée dans un cadre social en transformation rapide, réseau parenténaire local réduit, etc.) que le cadre banlieusard, dans sa diversité, serait susceptible de favoriser.

ABSTRACT

Quite surprisingly, there are few social history or historical demographic studies dealing with the practice of divorce in France in the late 19th and early 20th centuries. About the suburbs, the silence is complete, even though they offer a singular framework for the recourse to divorce, especially from the second half of the 19th century, which saw their dramatic increasing. These territories were characterized by a strong mix of population, by the weakness of the religious framework and by a large amount of female labour. This environment deserves a specific study, based here on the Parisian case through the examples of the communes of Ivry-sur-Seine and Noisy-le-Sec.

First, the analysis focuses on the statistical information established at that time by the General Statistics of France and the Paris

municipal statistics service: it shows that the suburbs divorce rate was lower than in the Paris city, but higher than in the rest of France. It then compares, in Noisy-le-Sec and Ivry, the characteristics at the time of marriage (marital status, age, social, geographical and cultural origins, presence of family and friends, etc.) of the men and women who eventually divorced and those who remained married. The paper reviews the factors, at the time of marriage, which may have increased or, on the contrary, restricted the risk of a break-up of the marital union in the short or medium term. We seek to test our main hypotheses on the role of community detachment (mobility, arrival in a quickly changing social setting, weak local kinship network, etc.) which the suburban setting, in all its diversity, was likely to favour.